



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 février 2026
N°349

Plénière du Conseil national du commerce : une feuille de route pour accélérer la transition du commerce circulaire

Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, a réuni la première séance plénière du Conseil national du commerce (CNC) pour l'année 2026 consacrée au commerce circulaire, en présence de Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique. Face aux mutations économiques, environnementales et concurrentielles du secteur, cette plénière a permis de valoriser les enseignements et recommandations du CNC qui constituent une feuille de route pour accélérer la transition vers les modèles circulaires.

Pendant toute l'année 2025, le Conseil national du commerce (CNC) a animé un groupe de travail dédié au commerce circulaire. Plusieurs modèles d'affaires ont fait l'objet de retours d'expériences et d'analyses approfondies, en particulier la seconde main, l'abonnement et la location, la réparation, le vrac, la consigne pour réemploi et la gestion des invendus. Ces travaux ont donné lieu à deux principaux livrables : un rapport d'état des lieux de la mise en œuvre des lois Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et Climat et Résilience par les commerces ainsi qu'un rapport formulant 20 recommandations pour accélérer la transition vers le commerce circulaire.

La dynamique vers le commerce circulaire est déjà à l'œuvre mais son passage à l'échelle suppose de lever un certain nombre de freins et de valoriser un « Re-made in France » abordable et pourvoyeur d'emplois dans nos territoires. Les travaux du CNC ont ainsi mise en exergue plusieurs axes prioritaires, à savoir assurer la compétitivité des modèles circulaires, faciliter leur mise en place par les commerçants, former aux métiers du commerce circulaire et engager les consommateurs dans ces nouveaux modèles.

A l'occasion de la séance plénière du CNC, Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, et Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, ont réaffirmé l'engagement du Gouvernement à soutenir l'économie circulaire et ont annoncé plusieurs mesures concrètes pour traduire en actions certaines recommandations du CNC :

- La simplification du développement de la seconde main pour les professionnels a été au cœur des échanges, avec :
 - La publication fin 2025 d'une foire aux questions qui vise à harmoniser la déclaration en préfectures ;

- La réflexion initiée en vue d'exempter de la tenue du registre de police les entreprises opérant en circuit fermé, afin d'alléger une charge administrative devenue inadaptée.
- **L'engagement de travaux en vue d'un assouplissement du cadre des dons d'invenus alimentaires aux salariés, a posteriori des dons aux associations d'aide alimentaire**, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Ces travaux seront menés en interministériel afin de préciser les conditions de mise en œuvre de la mesure.
- **Un Appel à manifestation d'intérêt sera lancé en février 2026 pour identifier et valoriser les solutions permettant le passage à l'échelle des modèles circulaires et du Re-made in France**. Les lauréats seront mis en relation avec les entreprises du commerce lors d'un évènement du CNC qui pourrait se tenir au printemps.

Les rapports du CNC constituent la première pierre d'une feuille de route opérationnelle pour un commerce plus résilient, innovant et durable. Des travaux complémentaires seront par ailleurs engagés par l'instance, notamment en matière de formations aux métiers du commerce circulaire.

« Le commerce circulaire n'est plus un fantasme : c'est une réalité déjà à l'œuvre partout en France. Il est une réponse aux défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels fait face le commerce français. En valorisant la seconde main, la réparation ou le réemploi, nous renforçons la compétitivité de nos entreprises tout en préservant le pouvoir d'achat. Avec les travaux du Conseil national du commerce, nous posons les bases d'un "re-made in France" accessible, créateur d'emplois locaux et durablement ancré dans nos territoires. » a déclaré **Serge Papin**, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

« Le commerce circulaire, c'est moins de carbone, plus de pouvoir d'achat et plus d'emplois locaux. En développant la seconde main, la réparation ou le réemploi, nous répondons aux attentes des consommateurs tout en renforçant notre compétitivité et notre souveraineté. » a déclaré **Mathieu Lefèvre**, ministre délégué chargé de la Transition écologique

Contacts presse :

Cabinet de Serge Papin : 01 53 18 44 32 – presse.mpmepa@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Mathieu Lefèvre : 01 40 81 22 73 – presse.mte@ecologie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 08 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr

Le Conseil national du commerce (CNC) est une instance partenariale qui a pour objet d'associer les acteurs du commerce aux politiques publiques concernant le secteur. Il a été créé en 2023. Le Conseil national du commerce est présidé par le ministre du Commerce. Le ministre s'appuie sur le vice-président de l'instance, Jean-Marie Sermier, pour coordonner les travaux. Le Conseil national du commerce est rattaché pour sa gestion administrative et budgétaire à la Direction générale des entreprises (DGE) des ministères économiques et financiers. Toutes les informations relatives au Conseil national du commerce sont à retrouver sur [le site internet de la DGE](#)

Les rapports du groupe de travail « Commerce circulaire » présentés lors de la séance plénière du CNC 30 janvier sont disponibles aux liens suivants : [État des lieux par les commerces de la mise en œuvre des lois AGEC et Climat et résilience | Direction générale des Entreprises](#) et [Commerce français : accélérer la transition circulaire | Direction générale des Entreprises](#)